

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE
Séance du 26 septembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales. La convocation a été faite le 19 septembre 2014, le présent procès verbal a été affiché et rendu exécutoire le 29 septembre 2014.

Étaient présents : Mesdames les conseillères municipales : FLEUROT Marie-Thérèse, LEJARS-GROS Catherine, MASCI Patricia et Messieurs les conseillers municipaux : CHATILLON Christophe, DECORNY Jérôme, MICHEL Jérôme, STAROSSE Jean-Luc, THIEBAUT Eric et TURCHETTO Régis.

Ont donné procuration : Monsieur ADAM Rémi pour Monsieur STAROSSE Jean-Luc et Monsieur MAIREL Nicolas pour Monsieur TURCHETTO Régis

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Monsieur MICHEL Jérôme.

01 : Encaissement de deux chèques GROUPAMA

Monsieur le Maire et Madame MASCI font part que suite à la renégociation des contrats d'assurance par Madame MASCI Patricia, GROUPAMA reverse à la commune la différence entre le montant de la police payée en début d'année et le montant de la police révisée, pour des sommes de 105.50€ et 28.35€.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de ces deux chèques GROUPAMA qui seront intégrés au budget principal.

02 : Tarif des concessions de cimetière

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MASCI qui fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réévaluer le prix des concessions de cimetière, ceci afin de couvrir les frais de gestion et les travaux programmés. Il est rappelé que 30% du prix de chaque concession est reversé au CCAS. Il est proposé d'augmenter de 10€ chaque type de concession :

- 50 € pour 15 ans (dont 15€ pour le CCAS)
- 70€ pour 30 ans (dont 21€ pour le CCAS)
- 110€ pour 50 ans (dont 33€ pour le CCAS)

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal définit les tarifs de concession suivants : 50€ pour 15 ans, 70€ pour 30 ans et 110€ pour 50 ans et décide de maintenir le versement de 30% de cette recette au CCAS.

03 : Délégué CLECT

Monsieur le Maire fait part que suite au renouvellement des conseillers municipaux et délégués communautaires, il y a lieu de désigner un délégué et un suppléant pour Charmes la Côte. Ceux-ci siégeront à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, commission obligatoire pour chaque communauté de communes. Monsieur CHATILLON Christophe se présente comme délégué, Monsieur STAROSSE Jean-Luc comme suppléant.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal désigne Monsieur CHATILLON Christophe délégué CLECT et Monsieur STAROSSE Jean-Luc comme suppléant.

04 : Bail de location du logement communal

Madame MASCI Patricia et Madame LEJARS font part au Conseil Municipal de la nécessité de revoir le bail de location du logement communal, occupé par la même personne depuis 8 ans. Le bail actuel est juridiquement peu fiable et pas actualisé. Après avoir pris conseil auprès de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, il est proposé d'établir entre la commune et le locataire une convention précaire et révocable du domaine public, le logement communal devant être attribué prioritairement à l'instituteur si celui-ci en faisait la demande. Il est également proposé de répercuter au locataire les charges réelles de l'appartement.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal décide de contractualiser une convention précaire et révocable du domaine public avec le locataire du logement communal et de répercuter exactement les charges de l'appartement et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Informations :

Secrétariat de mairie :

Suite à la vacance du poste de secrétaire de mairie à partir du premier du 1^{er} octobre 2014, Le Maire a reçu Madame WOTASEK Florence, actuellement en poste à la mairie de Pagny-derrière-Barine.

En cas d'accord positif du Maire, Madame WOTASK pourrait prendre ses fonctions le 1^{er} novembre 2014. Son CV a été présenté au Conseil Municipal.

Café du Commerce :

Le Conseil Municipal est en attente d'un diagnostic de la Maison du Tourisme.

Perspectives de travaux pour 2015 :

- Points d'Apports Volontaires
- Café du Commerce
- « Maison Thouvenin »
- Assainissement (2017)
- Stationnement (les travaux on déjà débutés et devraient se terminer début 2015)
- Aire de jeux

Ordre du jour de la séance du 4 juillet 2014 :

01 : Encaissement de deux chèques Groupama

02 : Tarifs des concessions de cimetière

03 : Délégué CLECT

04 : Bail de location du logement communal

Signatures :

Rémi ADAM	
Christophe CHATILLON	
Jérôme DECORNY	
FLEUROT Marie-Thérèse	
Catherine LEJARS-GROS	
Nicolas MAIREL	
Patricia MASCI	
Jérôme MICHEL	
Jean-Luc STAROSSE	
Eric THIEBAUT	
Régis TURCHETTO	